

## BULLETIN D'ADHÉSION AMAP DES SÉNONS

**ASSOCIATION LOI 1901** 

Siège social :	Mairie de Gron, 1	1 place de l'Eglise,	89100 Gror

Courriel: <a href="mailto:contact@amappsenons.fr">contact@amappsenons.fr</a>
Site internet: <a href="mailto:https://www.amappsenons.fr">https://www.amappsenons.fr</a>

Facebook: https://www.facebook.com/amapdessenons/

Je, soussigné(e) :	Madame	Monsieur		
habitant (adresse) :				
Téléphone :				
Courriel :				
Adhère à l'association AMAP DES SÉNONS pour l'année 20				

L'adhésion implique le respect des statuts et du règlement intérieur de l'association qui sont à la disposition de l'adhérent(e) sur le site internet de l'association ou sur simple demande. L'adhérent(e) reconnaît avoir pris connaissance des principes des Amap, tels que définis dans la charte des AMAP.

Montant de l'adhésion : 8 euros

Règlement par chèque à l'ordre de "Amap des Sénons"

Nom de la banque :

Numéro de chèque : N°

L'adhérent(e) s'engage, en outre, à participer à l'organisation des distributions lors des permanences (installation et rangement).

Un planning est à votre disposition pendant chacune des distributions. N'hésitez pas à vous y inscrire.

NB : Un Certain nombre d'informations sont diffusées via le site internet <a href="www.amappsenons.fr">www.amappsenons.fr</a> ou sur la page Facebook de l'AMAP des Sénons. En cas de difficulté pour accéder aux informations merci de prévenir en envoyant un courriel à <a href="contact@amappsenons.fr">contact@amappsenons.fr</a>.

Fait à Le

Signature de l'Amapien(ne) avec la mention "lu et approuvé"